



[LOGO : ...Le cœur de votre système, CONCORDE]

**BATTERIE CONCORDE  
BATTERIE PLOMB-ACIDE  
RÉGULÉE PAR VANNE**

**Évaluation des risques  
[LOGO : H F R 3 1 2 ACID]**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ**

<b>Nom du produit : Batterie sèche au plomb, scellée et régulée par une vanne</b>	UTILISATION DU PRODUIT : Batterie de stockage électrique
NOM DU FABRICANT : CONCORDE BATTERY CORPORATION	CONTACT D'URGENCE : CHEMTEL (800) 255-3924
ADRESSE : 2009 San Bernardino Rd., West Covina, CA 91790	AUTRES APPELS D'INFORMATION : (626) 813-1234
NOM COMMUN : (utilisé sur l'étiquette) Batterie au plomb-acide scellée étanche et régulée par une vanne (Nom commercial et synonymes) VRB, VRLA, SLAB, Recombinant Plomb-Acide : RG, Série D8565	Date de révision : 18 mars 2021

**SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS**

**Classification SGH :**

Santé		Environnemental		Physique
Toxicité aiguë (orale/dermique/Inhalation)	Catégorie 4	Aquatique	Chronique 1	Explosif chimique, Division 1.3
Corrosion cutanée/Irritation	Catégorie 1A	Aquatique	Aiguë 1	
Lésions oculaires	Catégorie 1			
Reproduction	Catégorie 1A			
Cancérogénicité (plomb)	Catégorie 1B			
Cancérogénicité (brouillard acide)	Catégorie 1A			
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exp. répétées)	Catégorie 2			

**Étiquette SGH :**

Santé	Environnemental	Physique
[LOGO] [LOGO] [LOGO]	[LOGO]	[LOGO]
<b>Mentions de danger</b> <b>DANGER !</b> Mentions de danger DANGER ! Nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou de contact avec la peau. L'acide provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. Peut nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître en cas d'ingestion ou d'inhalation.	<b>Déclarations de précaution</b> Obtenir des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se laver soigneusement après avoir manipulé le produit. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit. Éviter tout contact pendant la grossesse ou l'allaitement. Porter des gants de protection / des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux / du visage. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Éviter tout contact avec l'acide interne.	



<p>Peut nuire aux enfants nourris au sein.</p> <p>Peut causer le cancer en cas d'ingestion ou d'inhalation.</p> <p>Provoque une irritation de la peau, des lésions oculaires graves.</p> <p>Le contact avec les composants internes peut provoquer une irritation ou des brûlures graves.</p> <p>Peut causer des dommages au système nerveux central, au sang et aux reins en cas d'exposition prolongée ou répétée en cas d'ingestion ou d'inhalation.</p> <p>Irritant pour les yeux, le système respiratoire et la peau.</p> <p>Peut former un mélange air/gaz explosif pendant le chargement.</p> <p>Risque d'explosion, d'incendie, de souffle ou de projection.</p>	<p>Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.</p> <p>Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.</p> <p><b>EN CAS D'INGESTION OU DE CONSOMMATION</b> : rincer la bouche.</p> <p>Ne PAS provoquer le vomissement. Appeler un centre antipoison/médecin si vous vous sentez mal.</p> <p><b>EN CAS DE CONTACT AVEC LES VÊTEMENTS OU LA PEAU</b> (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.</p> <p>Rincer la peau à l'eau / à la douche.</p> <p><b>EN CAS D'INHALATION</b> : Transporter la personne à l'air frais et lui permettre de respirer confortablement.</p> <p>Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p><b>EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX</b> : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.</p> <p>Enlever les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer.</p> <p>En cas d'exposition / préoccupation, ou de malaise, consulter un médecin/conseil.</p> <p>Stocker sous clé, dans un endroit bien ventilé, conformément à la réglementation locale et nationale.</p> <p>Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale.</p> <p>Tenir hors de portée des enfants.</p>
--	---

**AVERTISSEMENT** : Les poteaux de batterie, les bornes et les accessoires connexes peuvent vous exposer à des produits chimiques, notamment le plomb et les composés de plomb, qui sont connus dans l'État de Californie pour causer le cancer et des anomalies congénitales ou d'autres problèmes de reproduction. Lavez-vous les mains après les avoir manipulés. Pour plus d'informations, consultez le site

[www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov)

### SECTION 3 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

C.A.S.	PRINCIPAL(AUX) COMPOSANT(S) DANGEREUX (Nom(s) chimique(s) et commun(s))	Catégorie de danger	% Poids	ACGIH TLV	OSHA PEL / TWA
7439-92-1	Plomb	Aiguës - chroniques	40 - 50	0.05 mg/m3	0.05 mg/m3
1309-60-0	Dioxyde de plomb	Aiguës - chroniques	15 - 25	0.05 mg/m3	0.05 mg/m3
12036-76-9	Sulfate d'oxyde de plomb	Aiguës - chroniques	5 - 15	0.05 mg/m3	0.05 mg/m3
1317-36-8	Monoxyde de plomb	Aiguës - chroniques	<5%	0.05 mg/m3	0.05 mg/m3
12065-90-6	Sulfate de tétraoxyde de penta plomb	Aiguës - chroniques	<1%	0.05 mg/m3	0.05 mg/m3
12202-17-4	Sulfate de trioxyde de tétra plomb	Aiguës - chroniques	<1%	0.05 mg/m3	0.05 mg/m3
7440-70-2	Calcium	Réactif	<0.15	Non établi	Non établi
7440-31-5	Étain	Chroniques	<1	2	2
7664-93-9	Acide sulfurique (électrolyte de	Réactif - oxydant	10 - 15	1.0	1.0

Concorde Battery Corporation  
 2009 San Bernardino Road, West Covina, California 91790 USA  
 Telephone 626-813-1234 | Fax 626-813-1235

[www.concordebattery.com](http://www.concordebattery.com)



batterie)	Aiguës - chroniques		
-----------	---------------------	--	--

Note : Les PEL des différents états peuvent différer des PEL de l'OSHA. Vérifiez auprès des autorités locales pour connaître les PEL applicables.  
 OSHA - Administration de la sécurité et de la santé au travail ; ACGIH - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux ;  
 NIOSH - Institut national de la sécurité et de la santé au travail.

## SECTION 4 – MESURES DE PREMIERS SECOURS

Procédures d'urgence et de premiers secours	Contact avec les composants internes si la batterie est ouverte / brisée
Inhalation	Acide sulfurique : Transporter immédiatement à l'air frais. Si la personne ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin. Plomb : Se retirer de l'exposition, se gargariser, laver le nez et les lèvres ; consulter un médecin.
Ingestion	Acide sulfurique : Faire boire de grandes quantités d'eau ; NE PAS faire vomir ou une aspiration dans les poumons peut se produire et causer des blessures permanentes ou la mort ; consulter un médecin. Plomb : Consulter un médecin immédiatement.
Peau	Acide sulfurique : Rincer avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes ; enlever complètement les vêtements contaminés, y compris les chaussures. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Jeter les chaussures contaminées. Plomb : Laver immédiatement à l'eau et au savon.
Yeux	Acide sulfurique et plomb : Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes en soulevant les paupières ; Consulter immédiatement un médecin si les yeux ont été exposés directement à l'acide. si les yeux ont été exposés directement à l'acide.

## SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'ignition - Non applicable	Limites d'inflammabilité dans l'air % par volume : Non applicable	Moyens d'extinction - Classe ABC, CO2, Halon. Ne pas utiliser de dioxyde de carbone directement sur les cellules. Éviter de respirer les vapeurs.	Auto-allumage (polypropylène) 675°F Température
Procédures de lutte contre l'incendie	Utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive. Prenez garde aux éclaboussures d'acide pendant l'application de l'eau et portez des vêtements, des gants et des protections pour le visage et les yeux résistant à l'acide. Si les batteries sont en charge, coupez l'alimentation de l'équipement de charge, mais notez que les chaînes de batteries connectées en série peuvent toujours présenter un risque de choc électrique même lorsque l'équipement de charge est éteint.		
Produits de combustion dangereux	De l'hydrogène gazeux hautement inflammable est généré pendant la charge et le fonctionnement des batteries. S'il est enflammé par une cigarette, une flamme nue ou une étincelle, il peut provoquer une explosion de la batterie avec dispersion de fragments de boîtier et d'électrolyte liquide corrosif. Suivez attentivement les instructions du fabricant pour l'installation et l'entretien. Éloignez toutes les sources d'inflammation des gaz et ne laissez pas d'objets métalliques entrer simultanément en contact avec les bornes négative et positive d'une batterie. Suivez les instructions du fabricant pour l'installation et l'entretien.		
Risques inhabituels d'incendie et d'explosion	Des vapeurs d'acide sulfurique sont générées en cas de surcharge et de rupture du boîtier en polypropylène. Utilisez une ventilation adéquate. Évitez les flammes nues / étincelles / autres sources d'inflammation à proximité de la batterie. Suivez attentivement les instructions du fabricant pour l'installation et l'entretien. Ne laissez pas d'objets métalliques entrer simultanément en contact avec les bornes négative et positive d'une batterie, car un court-circuit entraînerait un flux de courant élevé, une forte chaleur et un risque d'incendie. Utilisez une ventilation adéquate.		

## SECTION 6 - MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Procédures de nettoyage :	Éviter tout contact avec le produit déversé. Contenir le déversement, isoler la zone dangereuse et en interdire l'accès. Limitez l'accès au site aux intervenants d'urgence. Neutralisez avec du bicarbonate de sodium, du carbonate de soude, de la chaux ou tout autre agent neutralisant. Placez la batterie dans un conteneur approprié pour son élimination. Éliminer le contenu/récepteur conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales. Le bicarbonate de sodium, le carbonate de soude, le sable, la chaux ou tout autre agent neutralisant doivent être conservés sur place pour remédier aux déversements.
Précautions personnelles :	Tabliers, bottes et vêtements de protection résistant aux acides. Lunettes de sécurité approuvées par l'ANSI avec écrans latéraux/écran facial recommandés.
Précautions pour l'environnement :	Le plomb et ses composés ainsi que l'acide sulfurique peuvent constituer une menace grave pour l'environnement. La contamination de l'eau, du sol et de l'air doit être évitée.

## SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre	Stocker à l'écart des matériaux réactifs, des flammes nues et des sources d'inflammation, comme défini dans la
-----------------------	--



lors de la manipulation et du stockage	Section 10 - Données sur la stabilité et la réactivité. Stockez les batteries dans des endroits frais, secs et bien ventilés. Les batteries doivent être stockées sous un toit pour les protéger contre les intempéries. Tenir à l'écart des objets métalliques qui pourraient ponter les bornes d'une batterie et créer un court-circuit dangereux. Sauf dans le cadre d'opérations de recyclage, ne brisez pas le boîtier et ne videz pas le contenu de la batterie. Ne laissez pas les bornes positives et négatives entrer en contact l'une avec l'autre, un court-circuit entraînerait un flux de courant élevé, créant une forte chaleur et la possibilité d'un incendie. Il peut y avoir un risque accru d'électrocution en cas d'enchaînement de piles connectées. Si le boîtier de la batterie est cassé, évitez tout contact avec les composants internes. Gardez les couvercles de ventilation en place et couvrez les bornes pour éviter les courts-circuits. Placez du carton entre les couches de batteries automobiles empilées pour éviter les dommages et les courts-circuits. Utiliser une bande ou un film étirable pour fixer les articles à expédier.
Précautions à prendre pendant la charge	Il existe un risque possible de choc électrique dû à la charge de l'équipement et aux chaînes de batteries connectées en série, qu'elles soient en cours de chargement ou non. Coupez l'alimentation des chargeurs lorsqu'ils ne sont pas utilisés et avant de détacher les connexions du circuit. Les batteries en cours de charge génèrent et libèrent de l'hydrogène inflammable. D'hydrogène inflammable. L'espace de chargement doit être ventilé. Utilisez les tensions appropriées pendant la charge (voir l'étiquette de la batterie). <b>N'utilisez jamais une batterie qui a moins de 80 % de sa capacité nominale. 80 % de sa capacité nominale et ne démarrez jamais un aéronef dont la batterie est déchargée. Retirez toujours une batterie "déchargée" de l'aéronef et effectuez un test de capacité pour vérifier la navigabilité.</b> Chargez uniquement à potentiel constant (tension constante). Pour une durée de vie optimale, la tension de charge de la batterie doit être ajustée en fonction de la température de fonctionnement de la batterie.
Autres précautions	UNE BONNE HYGIÈNE PERSONNELLE ET DE BONNES PRATIQUES DE TRAVAIL SONT OBLIGATOIRES. S'abstenir de manger, boire ou fumer dans les zones de travail. Se laver soigneusement les mains, le visage, le cou et les bras, avant de manger, de boire et de fumer. Les vêtements et l'équipement de travail doivent rester dans les zones désignées comme contaminées par le plomb, et ne jamais être emportés à la maison ou lavés avec les vêtements personnels. Lavez les vêtements, les vêtements de travail et l'équipement souillés avant de les réutiliser.

## SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection respiratoire	Aucune requise dans des conditions normales. Un respirateur approuvé par le NIOSH pour les acides/gaz est nécessaire lorsque la PEL est dépassée ou que l'employé ressent une irritation respiratoire.
Ventilation	Stocker et manipuler dans un endroit sec et ventilé. Si une ventilation mécanique est utilisée, les composants doivent être résistants aux acides.
Protection de la peau	Porter des gants en caoutchouc ou en plastique résistant aux acides. En cas d'exposition grave ou de situation d'urgence, porter des vêtements, des gants et des bottes résistant aux acides.
Protection des yeux	Lunettes de sécurité approuvées ANSI avec écrans latéraux/écran facial recommandés.
Autre protection	Douche de sécurité et douche oculaire. Tablier imperméable aux produits chimiques et écran facial recommandés lors de l'ajout d'eau ou d'électrolyte aux batteries (non requis pour les batteries scellées et étanches).

## SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'ébullition : Non applicable	Pression de vapeur : Non applicable	Gravité spécifique : 1.250-1.320	pH <2	Point de fusion : >320°F (polypropylène)
Pourcentage de matières volatiles par volume : Non applicable	Densité de vapeur : Hydrogène : 0,069 (Air =1) Électrolyte : 3.4 @ STP (Air = 1)		Taux d'évaporation : Non applicable	
Apparence et odeur :	Batterie : Polypropylène copolymère, solide ; peut être contenue dans un boîtier extérieur en aluminium ou en acier. Le boîtier comporte des bornes métalliques. Plomb : Gris, métallique, solide ; oxyde brun/gris. Électrolyte : Liquide inodore absorbé dans un matériau en verre. Pas d'odeur apparente.			

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable
Conditions à éviter	Évitez de surcharger et de fumer, ou de produire des étincelles à proximité de la surface de la batterie. Températures élevées - les boîtiers se décomposent à >320°F.
Incompatibilité (matériaux à éviter)	Étincelles, flammes nues, garder la batterie à l'écart des oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	La combustion peut produire du dioxyde de soufre, du monoxyde de carbone, du trioxyde de soufre, du sulfure d'hydrogène et un brouillard d'acide sulfurique.
Polymérisation dangereuse	Aucune polymérisation dangereuse n'a été signalée.

## SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Concorde Battery Corporation  
 2009 San Bernardino Road, West Covina, California 91790 USA  
 Telephone 626-813-1234 | Fax 626-813-1235  
[www.concordebattery.com](http://www.concordebattery.com)



#### **Voies d'entrée :**

Acide sulfurique : Nocif par toutes les voies d'entrée.

Composés du plomb : Une exposition dangereuse ne peut se produire que lorsque le produit est chauffé, oxydé ou autrement traité ou endommagé pour créer de la poussière, de la vapeur ou des fumées. La présence d'hydrogène naissant peut générer du gaz arsine hautement toxique.

#### **Inhalation :**

Acide sulfurique : L'inhalation de vapeurs ou de brouillards d'acide sulfurique peut provoquer une irritation respiratoire grave.

Composés du plomb : L'inhalation de poussières ou de fumées de plomb peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures et des poumons.

#### **Ingestion :**

Acide sulfurique : Peut provoquer une grave irritation de la bouche, de la gorge, de l'œsophage et de l'estomac.

Composés de plomb : L'ingestion aiguë peut provoquer des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements, de la diarrhée et des crampes sévères. Cela peut conduire rapidement à une toxicité systémique et doit être traité par un médecin.

#### **Contact avec la peau :**

Acide sulfurique : Irritation sévère, brûlures et ulcérations.

Composés de plomb : Non absorbé par la peau. Composés d'arsenic : Le contact peut provoquer une dermatite et une hyperpigmentation de la peau.

#### **Contact avec les yeux :**

Acide sulfurique : Irritation sévère, brûlures, dommages à la cornée et cécité.

Composés de plomb : Peut provoquer une irritation des yeux.

#### **Effets de la surexposition - Aiguë :**

Acide sulfurique : Irritation cutanée grave, lésions de la cornée, irritation des voies respiratoires supérieures.

Composés du plomb : Les symptômes de toxicité comprennent les maux de tête, la fatigue, les douleurs abdominales, la perte d'appétit, les douleurs et faiblesses musculaires, des troubles du sommeil et l'irritabilité.

#### **Effets de la surexposition - chronique :**

Acide sulfurique : Érosion possible de l'émail des dents, inflammation du nez, de la gorge et des bronches.

Composés du plomb : Anémie ; neuropathie, en particulier des nerfs moteurs, avec chute du poignet ; lésions rénales ; modifications de la reproduction chez les individus de sexe masculin et féminin. L'exposition répétée au plomb et aux composés du plomb sur le lieu de travail peut entraîner une toxicité du système nerveux. Certains toxicologues signalent des vitesses de conduction anormales chez les personnes dont la plombémie est de 50 µg/100 ml ou plus. Une forte exposition au plomb peut entraîner des lésions du système nerveux central, une encéphalopathie et des lésions des tissus hématopoïétiques.

#### **Cancérogénicité :**

Acide sulfurique : Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a classé les " brouillards d'acides inorganiques forts contenant de l'acide sulfurique " dans le groupe I des substances cancérogènes, c'est-à-dire des substances qui sont cancérogènes pour les humains. Selon les directives de l'OSHA 29 CFR 1910.1200 Annexe F, cela équivaut approximativement à (suite) la catégorie 1A du SGH. Cette classification ne s'applique pas aux formes liquides d'acide sulfurique ou aux solutions d'acide sulfurique contenues dans une batterie. Un brouillard d'acide inorganique (brouillard d'acide sulfurique) n'est pas généré dans le cadre d'une utilisation normale de ce produit. Une mauvaise utilisation du produit, telle qu'une surcharge, peut entraîner la génération d'un brouillard d'acide sulfurique.

Composés du plomb : Le plomb est répertorié par le CIRC dans le groupe 2A - probable chez les animaux à des doses extrêmes. Selon les directives de l'OSHA 29 CFR 1910.1200 Annexe F, cela équivaut approximativement à la catégorie 1B du SGH.

La preuve de la cancérogénicité chez l'homme fait défaut à l'heure actuelle.

Arsenic : L'arsenic est classé par le CIRC dans le groupe 1 - cancérogène pour l'homme. Selon les directives de l'OSHA 29 CFR 1910.1200 Annexe F, cela équivaut approximativement à la catégorie 1A du SGH.

#### **Conditions médicales généralement aggravées par l'exposition :**

Une surexposition au brouillard d'acide sulfurique peut causer des dommages aux poumons et aggraver les conditions pulmonaires. Le contact de l'acide sulfurique avec la peau peut aggraver des maladies telles que l'eczéma et la dermatite de contact. Le plomb et ses composés peuvent aggraver certaines formes de maladies rénales, hépatiques et neurologiques.

**Toxicité aiguë** : Inhalation LD50 : Electrolyte : CL50 rat : 375 mg / m<sup>3</sup> ; CL50 : cobaye : 510 mg / m<sup>3</sup>

Plomb élémentaire : Estimation ponctuelle de la toxicité aiguë = 4500 ppmV (basée sur des lingots de plomb)

Arsenic élémentaire : Pas de données

Oral LD50 :

Electrolyte : rat : 2140 mg / kg

Plomb élémentaire : Estimation de la toxicité aiguë (ETA) = 500 mg/kg de poids corporel (basé sur des lingots de plomb)

Arsenic élémentaire : DL50 souris : 145 mg / kg

Antimoine élémentaire : DL50 rat : 100 mg / kg

#### **Données supplémentaires sur la santé :**

Tous les métaux lourds, y compris les ingrédients dangereux de ce produit, sont absorbés par l'organisme principalement par inhalation et ingestion. La plupart des problèmes d'inhalation peuvent être évités grâce à des précautions adéquates telles que la ventilation et la protection respiratoire dont



il est question à la section 8. Suivez une bonne hygiène personnelle pour éviter l'inhalation et l'ingestion : lavez-vous soigneusement les mains, le visage, le cou et les bras avant de manger, de fumer ou de quitter le site de travail. Maintenez les vêtements contaminés hors des zones non contaminées, ou portez des vêtements de couverture lorsque vous vous trouvez dans ces zones. Limitez l'utilisation et la présence de nourriture, de tabac et de cosmétiques aux zones non contaminées. Les vêtements et équipements de travail utilisés dans les zones contaminées doivent rester dans les zones désignées et ne jamais être emportés à la maison ou lavés avec les vêtements personnels non contaminés. Ce produit est destiné à un usage industriel uniquement et doit être isolé des enfants et de leur environnement.

Le 19ème amendement à la directive CE 67/548/CEE a classé les composés de plomb, mais pas le plomb sous forme métallique, comme possiblement toxiques pour la reproduction. Phrase de risque 61 : Peut nuire à l'enfant à naître, s'applique aux composés du plomb, en particulier aux formes solubles.

## SECTION 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Devenir environnemental :

Le plomb est persistant dans le sol et les sédiments. Dans la plupart des eaux de surface et des eaux souterraines, le plomb forme des composés avec des anions tels que les hydroxydes, les carbonates, les sulfates et les phosphates, et précipite dans l'eau. La mobilité du plomb métallique entre les compartiments écologiques est lente. La plupart du plomb est fortement retenu dans le sol, ce qui entraîne une faible mobilité. Le plomb peut être immobilisé par échange d'ions avec des oxydes hydratés ou des argiles ou par chélation avec des acides humiques ou fulviques dans le sol. Le plomb (phase dissoute) est bioaccumulé par les plantes et les animaux, tant aquatiques que terrestres.

Toxicité aquatique :

Acide sulfurique : 24-hr LC50, poisson d'eau douce (Brachydanio rerio) : 82 mg / L, 96-hr LOEC, poisson d'eau douce (Cyprinus carpio) : 22 mg / L

Plomb : 48-hr LC50 (modélisé pour les invertébrés aquatiques) : <1mg/L, basé sur le lingot de plomb

Informations supplémentaires :

Composés organiques volatils (COV) : 0% (en volume)

## SECTION 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Les batteries Concorde sont recyclables à 100 % par toute opération de récupération autorisée. Comme ces batteries contiennent du plomb, de l'acide sulfurique et d'autres matières dangereuses, elles ne doivent jamais être jetées à la poubelle ou dans une décharge. Les petites quantités peuvent être apportées aux installations locales de gestion des déchets ménagers dangereux, qui sont autorisées à les traiter. Pour toute assistance, veuillez appeler Concorde Batterie au 626-813-1234 ou utiliser le lien suivant pour trouver un centre de recyclage près de chez vous :

<https://calrecycle.ca.gov/reducewaste/Batteries/>

[LOGO]

## SECTION 14 - INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Toutes les séries Concorde AGM, GPL, PVX, RG® et D8565 sont des batteries plomb-acide à régulation par vanne (VRLA). Les batteries VRLA de Concorde ont été testées conformément aux tests de vibration et de pression différentielle prévus par la norme 49 CFR 173.159(f) et aux tests d'acide à écoulement libre prévus par la norme 49 CFR 173.159a, au test de vibration et de pression différentielle prévu par l'instruction d'emballage 872 de l'IATA, et sont conformes aux dispositions spéciales A48, A67, A164 et A183 de l'IATA et aux dispositions spéciales 238.1 et 238.2 de l'IMDG. Les batteries sont emballées de manière sécurisée, protégées contre les courts-circuits et étiquetées "étanche". Les batteries VRLA de Concorde sont exemptées des réglementations sur les matières dangereuses du DOT, des réglementations sur les marchandises dangereuses de l'IATA et du code IMDG.

DOT DES ÉTATS-UNIS

Exempté des exigences car les batteries ont passé avec succès les tests de performance de vibration et de pression différentielle, ainsi que le test de rupture de boîtier pour la désignation étanche.

OMI

Exempté des exigences parce que les batteries ont passé avec succès les épreuves de performance de vibration et de pression différentielle, et l'épreuve de rupture de boîtier pour la désignation étanche. Et, lorsqu'elles sont emballées pour le transport, les bornes sont protégées contre les courts-circuits.

IATA

Exempté des exigences parce que les batteries ont passé avec succès les épreuves de performance de vibration et de pression différentielle, et l'épreuve de rupture de boîtier pour la désignation étanche. Et lorsqu'elles sont emballées pour le transport, les bornes sont protégées contre les courts-circuits. Les mots "Non restreint" et les numéros de la disposition spéciale doivent être inclus dans la description de la substance sur la lettre de transport aérien, comme l'exige le paragraphe 8.2.6, lorsqu'une lettre de transport aérien est émise.

ADR

Selon la disposition spéciale 598, les nouvelles batteries VRLA de Concorde ne sont pas soumises aux exigences de l'ADR lorsqu'elles sont fixées de manière à ne pas pouvoir glisser, tomber ou être endommagées et qu'elles sont empilées de manière appropriée, par exemple sur des palettes (ou, si elles ne sont pas sur palettes, sont munies de dispositifs de transport). Les batteries VRLA neuves Concorde ne présentent pas de traces dangereuses d'alcalis ou d'acides à l'extérieur et sont protégées contre les courts-circuits.

Concorde Battery Corporation  
2009 San Bernardino Road, West Covina, California 91790 USA  
Telephone 626-813-1234 | Fax 626-813-1235  
[www.concordebattery.com](http://www.concordebattery.com)





## SECTION 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### ÉTATS-UNIS :

#### EPCRA Sections 302, 304, 311 & 312

Les batteries plomb-acide ne répondent PAS à la définition OSHA d'un "article" (US EPA, oct. 1998). Le plomb et l'acide qui composent ces batteries doivent être pris en compte lors de la détermination des différents seuils pour ces réglementations de la section EPCRA. L'acide contenu dans les batteries plomb-acide est de l'acide sulfurique, qui est une substance extrêmement dangereuse (EHS). Le tableau suivant présente les sections EPCRA applicables et leurs seuils respectifs pour l'acide sulfurique :

Sections de l'EPCRA - Acide sulfurique	Seuils
302 - Notification de planification d'urgence	TPQ $\geq$ 1,000 lbs.
304 - Notification de libération d'urgence	RQ $\geq$ 1,000 lbs..
311 - Déclaration MSDS	*TPQ $\geq$ 500 lbs.
312 - Déclaration d'inventaire chimique (c'est-à-dire niveau II)	*TPQ $\geq$ 500 lbs

**\*Le seuil de déclaration pour l'acide sulfurique est  $\geq$  la QTP désignée ou 500 lb, selon ce qui est le moins élevé.**

Le plomb utilisé dans les batteries plomb-acide ne bénéficie d'aucune exemption OSHA ou EPCRA. Le plomb n'est pas une EHS, et le tableau suivant décrit les sections EPCRA applicables et leurs seuils respectifs pour le **plomb** :

Sections de l'EPCRA - plomb	Seuils
311 - Déclaration MSDS	$\geq$ 1,000 lbs.
312 - Déclaration d'inventaire chimique (c'est-à-dire niveau II)	$\geq$ 1,000 lbs.

#### Section 313 de l'EPCRA

Il n'est pas nécessaire de déclarer le plomb et l'acide sulfurique (et leurs rejets) dans les batteries au plomb utilisées dans les voitures, les camions, la plupart des grues, les chariots élévateurs, les moteurs de locomotives et les avions aux fins de la section 313 de l'EPCRA. Les accumulateurs au plomb utilisés à ces fins sont exemptés de l'obligation de déclaration en vertu de la section 313, conformément à " l'exemption pour les véhicules à moteur". Voir la page B-22 du *document d'orientation de l'EPA des États-Unis pour la déclaration du plomb et des composés du plomb en vertu de la section 313* de l'EPCRA pour de plus amples informations sur cette exemption.

Notification du fournisseur : Ce produit contient des produits chimiques toxiques qui peuvent être déclarés conformément aux exigences de la section 313 de l'EPCRA concernant l'inventaire des rejets de produits chimiques toxiques (formulaire R). Pour une installation de fabrication relevant des codes SIC 20 à 39, les informations suivantes sont fournies pour vous permettre de remplir les rapports requis :

Produit chimique toxique	Numéro CAS	Pourcentage approximatif en poids
Plomb	7439-92-1	?
Acide sulfurique / solution aqueuse	7664-93-9	?
Antimoine	7440-36-0	?
Arsenic	7440-38-2	?
Étain	7440-31-5	?

#### TSCA :

TSCA Section 8b - Statut d'inventaire : Tous les produits chimiques composant ce produit sont soit exemptés, soit inscrits à l'inventaire du TSCA.

TSCA Section 12b (40 CFR Part 707.60(b)) : Aucun avis d'exportation ne sera requis pour les articles, à l'exception des articles en PCB, à moins que l'Agence ne l'exige dans le cadre d'actions individuelles de la section 5, 6 ou 7.

TSCA Section 13 (40 CFR Partie 707.20) : Aucune certification d'importation requise (EPA 305-B-99-001, juin 1999, introduction aux exigences d'importation de produits chimiques selon la loi sur le contrôle des substances toxiques, section IV.A).

**RCRA** : Les batteries plomb-acide usagées sont soumises à des exigences de traitement simplifié lorsqu'elles sont gérées conformément à 40 CFR section 266.80 ou 40 CFR partie 273. L'acide sulfurique usagé est un déchet dangereux caractéristique ; numéro de déchet dangereux EPA D002 (corrosivité) et D008 (plomb).

#### RÉGLEMENTATIONS D'ÉTAT ( ÉTATS-UNIS ) :

Avertissement de la Proposition 65 de la Californie : Les batteries et autres pièces connexes contiennent du plomb (CAS# 7439-92-1). Les poteaux de batterie, les bornes et les accessoires connexes contiennent du plomb et des composés de plomb, des produits chimiques sont connus de l'État de Californie pour causer le cancer et des dommages à la reproduction. Les batteries contiennent également d'autres produits chimiques reconnus par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Se laver les mains après les avoir manipulées.

#### RÉGLEMENTATIONS INTERNATIONALES :

La distribution au Québec doit se faire conformément au Règlement canadien sur les produits contrôlés (RPC) 24(1) et 24(2).

La distribution dans les pays de l'Union européenne doit respecter les directives applicables à l'utilisation, l'importation et l'exportation du produit tel que vendu.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Concorde Battery Corporation  
 2009 San Bernardino Road, West Covina, California 91790 USA  
 Telephone 626-813-1234 | Fax 626-813-1235  
[www.concordebattery.com](http://www.concordebattery.com)



Classement des risques NFPA pour l'acide sulfurique :

Inflammabilité (rouge) = 0

Santé (bleu) = 3

Réactivité (jaune) = 2

L'acide sulfurique est réactif à l'eau s'il est concentré.

## **SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS**

LES INFORMATIONS CI-DESSUS SONT CONSIDÉRÉES COMME EXACTES ET REPRÉSENTENT LES MEILLEURES INFORMATIONS DONT NOUS DISPOSONS ACTUELLEMENT. TOUTEFOIS, CONCORDE BATTERIES N'OFFRE AUCUNE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, CONCERNANT CES INFORMATIONS, ET NOUS N'ASSUMONS AUCUNE RESPONSABILITÉ RÉSULTANT DE LEUR UTILISATION. LES UTILISATEURS DOIVENT FAIRE LEURS PROPRES RECHERCHES POUR DÉTERMINER L'ADÉQUATION DE CES INFORMATIONS À LEURS BESOINS PARTICULIERS. BIEN QUE DES PRÉCAUTIONS RAISONNABLES AIENT ÉTÉ PRISES DANS LA PRÉPARATION DES DONNÉES CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT, ELLES NE SONT PROPOSÉES QUE POUR VOTRE INFORMATION, VOTRE CONSIDÉRATION ET VOTRE INVESTIGATION. CETTE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ FOURNIT DES DIRECTIVES POUR UNE MANIPULATION ET UNE UTILISATION SÛRES DE CE PRODUIT ; ELLE NE DONNE PAS ET NE PEUT PAS DONNER DES CONSEILS SUR TOUTES LES SITUATIONS POSSIBLES, PAR CONSÉQUENT, VOTRE UTILISATION SPÉCIFIQUE DE CE PRODUIT DOIT ÊTRE ÉVALUÉE POUR DÉTERMINER SI DES PRÉCAUTIONS SUPPLÉMENTAIRES SONT NÉCESSAIRES.

Les données/informations contenues dans le présent document ont été examinées et approuvées pour une diffusion générale, dans la mesure où ce document ne contient pas d'informations contrôlées à l'exportation .